

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 01/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, DANIEAU Thierry, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avait donné pouvoir: LAIGNELET Anne à DENOUVION Victor, CHEMIN Marie-Ange à BRUGERE Thierry.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 27
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-54 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER DE LA DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES TERRITORIALES – ÉQUIPEMENT MATÉRIEL

En 2025 a été ouverte la Maison de la Culture Convivencia, élément clef de la promotion de la culture et de la lecture sur le territoire de Saint-Jory. En son sein, la nouvelle médiathèque a offert un fonds documentaire enrichi et évolué, afin de proposer une offre variée, attractive et de qualité aux usagers et à ses partenaires. La constitution de ce fonds doit se terminer en 2026.

L'objectif poursuivi étant que la médiathèque soit une ressource pour les habitants dans leur carrière professionnelle, dans leur intégration et dans leur réussite scolaire.

Ainsi, deux demandes de subventions sont formulées auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) avec un montant total évalué à :

- Subvention « Matériel » : réalisation de la signalétique à l'intérieur de la Médiathèque : 1000 € HT (1200€ TTC)

Le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 40%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 40% pour l'ensemble de ces acquisitions, soit 400 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

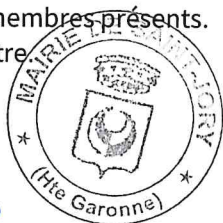
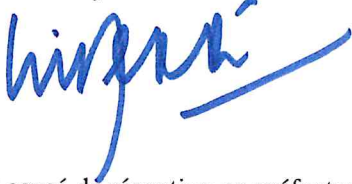
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Publié le : 14 AVR. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE



Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260407-DELIB202654-DE
Reçu le 09/04/2026

